

Titre	TER mensuel
Titre détaillé	Fréquentation et trafic mensuels du réseau régional de voyageurs
Nom de l'organisme	Conseil Régional des Pays de la Loire
Contact	DU CREST Arnaud Directeur de la Mission Observatoires Agence régionale - Pays de la Loire Territoires d'Innovation 1, place de la Galarne - BP 80221 - 44202 Nantes Cedex 2 Tél. : 02 40 48 81 54 E-mail : a.ducrest@agence-paysdelaloire.fr
Thème(s) principal(aux)	TRANSPORTS 1 – Transports de voyageurs 2 – Transports ferroviaires 3 – Transports routiers
Couverture géographique	Pays de la Loire
Couverture sectorielle	Transports routiers et ferroviaires de voyageurs
Brique d'observation	Titre de transport
Echelon géographique pertinent	Pays de la Loire
Statut	Comptages menés par les exploitants des lignes (SNCF et sociétés d'autocars)
Règle de secret	Aucune contrainte
Périodicité	Mensuel
Délai de disponibilité de la source	+ 3 à 4 mois pour le réseau exploité par la SNCF + 6 mois pour le réseau exploité par des sociétés d'autocars
Historiques disponibles de la source	Janvier 2007
Les principales informations disponibles	Pour le réseau exploité par la SNCF, les variables disponibles sont (avec distinction des lignes routières et ferroviaires) : <ul style="list-style-type: none"> • la fréquentation (voyages), • le trafic (voyageurs-kilomètres). Pour le réseau exploité par des autocaristes, la variable disponible est, pour chacune des lignes, la fréquentation (exprimée en nombre de voyages).

Principales questions auxquelles répond la source	Mesurer la fréquentation du réseau régional de voyageurs : <ul style="list-style-type: none">• Connaître l'évolution temporelle• Connaître la répartition par type de ligne
Les limites ou précautions d'utilisation	Le Conseil Régional des Pays de la Loire est l'autorité organisatrice des transports ferroviaires et routiers régionaux : elle a la pleine responsabilité du financement et de l'organisation du réseau régional de voyageurs. Ce dernier est composé : <ul style="list-style-type: none">- des lignes ferroviaires et routières exploitées par la S.N.C.F. sous la marque commerciale TER (Transport Express Régional),- des lignes routières exploitées en direct par des autocaristes.